



Municipalité
Jorat-Mézières

CP | 1084 Carrouge

Préavis N°07/2023

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 15 mai 2023

Réf. : 1.10.101.02 / vp

Demande de crédit de Fr. 87'000.00 Aménagement d'abris bus à Carrouge et Ferlens

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

A la demande de la population et suite à plusieurs interventions de membres du Conseil communal, une étude a été demandée par la Municipalité auprès du bureau Gemetris SA pour aménager des abris de bus manquant sur le territoire communal. Quelques arrêts sont concernés, mais il a été décidé, dans un premier temps, de ne retenir que les 3 arrêts suivants :

Arrêt le Borgeau (Carrouge)
Arrêt Champ des Oches (Ferlens)
Arrêt Le Moulin (Ferlens)

L'aménagement de ces 3 secteurs comprendra : 4 abris, dont deux à l'arrêt Champ des Oches, et un quai à l'arrêt du Moulin à Ferlens.

Le rapport technique, établi par le bureau Gemetris SA, vous est remis en annexe et complète ainsi les informations les concernant. Il fait partie intégrante du préavis.

Fort de ce qui précède, la Municipalité vous engage, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières,
dans sa séance du 27 juin 2023,
vu le préavis municipal N°07/2023 ,
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
entendu le rapport de la commission des finances,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

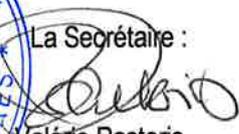
décide :

- **d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 87'000.00 pour la réalisation des travaux d'aménagement des abris bus de Carrouge et Ferlens ;**
- **de financer cet achat par la trésorerie courante ou par recours à l'emprunt si nécessaire ;**
- **d'amortir cet investissement sur 10 ans, à raison d'un montant annuel de Fr. 8'700.00 par le compte No 1800.3312.005, la première fois l'année suivant la fin des travaux.**

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic :  Patrick Emery

La Secrétaire :  Valérie Pasteris



The official seal of the Municipality of Jorat-Mézières is circular, featuring a central coat of arms with a crown and a shield. The text 'MUNICIPALITE' is at the top and 'JORAT-MEZIERES' is at the bottom, separated by two small stars.

Municipaux responsables :

Mme Sonia Hugentobler et pour la partie financière M. Grégoire Favre
Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 mai 2023.

Annexe : ment